



**COMMUNE DE MORILLON
Haute-Savoie**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2022 à 20 h – Salle du Conseil**

• • • • •

*La tenue de la séance du conseil municipal commence par la désignation du secrétaire de séance
comme le précise l'article L 2121-22 du CGCT*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h. Il rappelle les points à l'ordre du jour.

Présents :

M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE-BRISCHOUX Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, M. SÉRAPHIN Gilles, Mme REVEL Béatrice, M. POLONIA Alexi, Mme PEREIRA Jocelyne.

Absents excusés :

Mme LENOIR-DÉNARIÉ Karine, excusée.

Secrétaire de séance : M. CONVERSY Éric

1. **Fonctionnement des assemblées :** Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du jeudi 21 juillet 2022 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. **Fonctionnement des assemblées :** Présentation des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal et tableau des DIA :

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance des décisions du Maire prises en vertu des pouvoirs délégués. (Article L 2122-22 du CGCT) et des déclarations d'intention d'alénier reçues et tamponnées par la commune de Morillon depuis la dernière réunion du Conseil municipal.

3. **Administration générale :** Mandat spécial aux élus pour se rendre au Salon des Maires de France à Paris :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Finances : Décision modificative n°1 du budget principal :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Finances : Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables pour le budget principal :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines : Embauche de saisonniers :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Patrimoine : Attribution d'une indemnité de gardiennage de l'église communale au titre de l'année 2022 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Sports : Attribution des primes de résultat pour la saison hivernale 2021-2022 pour les sportifs de haut-niveau dans le cadre du contrat de sponsoring :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Affaires scolaires : Attribution d'une subvention au collège de Samoëns dans le cadre d'un voyage scolaire :

M. Martin GIRAT, conseiller intéressé, se retire le temps des débats et du vote. Par conséquent, il ne prend pas part au vote sur ce point.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Affaires sociales : Prise en charge des factures de cantine et de garderie :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Foncier : Convention de servitude de passage de réseau électrique avec ENEDIS – parcelles B n°1867 et B n°5163

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Foncier : Convention de droit d'usage au bénéfice de la SA ALTITUDE INFRA pour le déploiement de la fibre optique – parcelle B n°293

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

13. Urbanisme : Définition des modalités de concertation avec le public dans le cadre de la déclaration de projet pour le secteur de Visigny

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Questions diverses

La séance est levée à 21h30.

Fait à Morillon, le 12 septembre 2022

Le Maire,

The image shows a blue ink signature of Simon Beerens-Betex written over the official seal of the Municipality of Morillon. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE DE MORILLON' at the top and '(Haute-Savoie)' at the bottom, with a central emblem.

Simon BEERENS-BETTEX

Le secrétaire de séance

The image shows a black ink signature of Eric Conversy written over the official seal of the Municipality of Morillon. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE DE MORILLON' at the top and '(Haute-Savoie)' at the bottom, with a central emblem.

Éric CONVERSY